



Erreur en ma faveur acompte versé

Par **euss**, le **04/01/2013** à **16:07**

Bonjour a tous,

Lors de la signature du bon de commande d'une cuisine, je verse un acompte de 2500 € pour un montant total de 8000€. Or il est mentionné sur le bon de commande que l'acompte versé est de 5000 € (le double du réel). Ce bon de commande est signé par les 2 parties.

Lors du paiement du solde serai-je obligé de payer les 2500€ manquant s'ils s'en aperçoivent ?

merci d'avance

Par **miac**, le **04/01/2013** à **17:50**

Bonjour

bien sur que vous devez payer les 2500€ manquant
maintenant imaginez que se soit l'inverse que l'ont vous facture 2500€ de trop.
bonne soirée